

# AVIS DE CONCOURS

Direction Santé et Mieux-être

## Conseiller·ère à la gestion des risques et préventionniste

Temporaire à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine

Salaire : entre 32,55 \$ et 51,20 \$ de l'heure

Entrée en fonction : Dès que possible

Durée : Jusqu'au 23 janvier 2026, avec possibilité de prolongation

Numéro : 2024-226

Date d'affichage : 12 décembre 2024 au 8 janvier 2025, 16 h 00

### DESCRIPTION DU POSTE

Dans le respect de la mission et des valeurs du Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent, la personne titulaire du poste planifie, organise et gère de manière efficace les activités reliées à la gestion des risques, aux mesures d'urgence (Mission Santé) et au plan de continuité des opérations de la Direction de la Santé et Mieux-être (DSME). Il·elle assure le respect, la mise à jour et développe des politiques, programmes, plans, règlements et procédures associés à ces domaines. Il·elle mobilise tous les acteurs concernés, et ce, dans le but d'assurer la sécurité du personnel et des utilisateurs des services de santé et des services sociaux. Il·elle agit à titre expert conseil auprès de la DSME en matière de bonnes pratiques. Il·elle collabore avec le secteur des ressources humaines en matière de Santé et sécurité au travail (SST). Il·elle est responsable de dispenser ou coordonner des formations associées à son champ d'expertise.

*\*La description complète des tâches est disponible sur demande.*

### EXIGENCES

- Diplôme universitaire de premier cycle avec spécialisation dans une discipline appropriée (santé et sécurité du travail, relations industrielles ou une combinaison de formation pertinente pourrait aussi être considérée);
- 3 à 5 ans années d'expérience dans la gestion des risques et les mesures d'urgence ou dans un poste similaire;
- Connaître les procédures de déclaration d'un incident et d'un accident;
- Connaissance approfondie des législations et réglementations en gestion des risques et santé communautaire;
- Excellente maîtrise du français à l'écrit et à l'oral;
- Bonne connaissance de la suite Microsoft Office;
- Détenir un permis de conduire;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (un atout).

### QUALITÉS REQUISES

- Capacité d'adaptation
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité de prendre des décisions dans des situations stressantes
- Dynamisme
- Facilité à communiquer
- Initiative
- Travail d'équipe
- Autonomie
- Leadership
- Proactif
- Maîtrise de soi
- Relations interpersonnelles
- Sens de la planification
- Sens de l'organisation
- Sens du service à la clientèle

### POUR POSTULER

**Date limite : 8 janvier 2025, 16 h 00**

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

**Conseil de la Nation huronne-wendat**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

[rh@wendake.ca](mailto:rh@wendake.ca)

[WENDAKE.CA](http://WENDAKE.CA)



*Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.*



**WENDAKE**

**CONSEIL DE LA NATION  
HURONNE-WENDAT**

### AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées après 225 jours travaillés et 1 an de services continus
- Assurances collectives après 225 jours travaillés et 1 an de services continus
- 6 % de vacances
- 5 % de maladie et obligation familiale
- Avancement d'échelon semi-annuel (aux 6 mois), et ce, pour les échelons 1 à 9 inclusivement
- Vendredis après-midi non travaillés et payés pendant l'horaire estival
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes

### ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat  
\* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population